Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170713-100717-7b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 10 juillet 2017

PUBLIE LE : 13 juillet 2017

Délibération n°100717-7 : Indemnité de fonction au Président

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le 1er Vice-président le trois juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, 1er Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 JUILLET 2017

Présents

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170713-100717-7b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017

LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Alexandre LEONDARIDIS, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***14***
Pouvoirs	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***14***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170713-100717-7b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017

SIA/ CS –100717-7

OBJET : INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12 prévoyant la possibilité de verser des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et Vice-président d'un Syndicat de communes ;

VU le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 fixant le montant maximal de ces indemnités. Ce montant est calculé par rapport à un pourcentage du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 fixant le pourcentage du traitement brut terminal.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le taux des indemnités des élus définit comme suit, à compter de la date de l'élection des membres du Bureau, le 10 juillet 2017 :

- 15 % de l'indice brut terminal pour le Président,
- 7,5 % de l'indice brut terminal pour chacun des deux Vice-présidents.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 JUIL. 2017

Transmis en préfecture et affiché le 13 JUIL. 2017

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170713-100717-7b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017

SIA / CS - 100717-7

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye
Annexe à la délibération fixant les indemnités au Président et aux Vice-Présidents

Annexe à la délibération fixant les indemnités au Président et aux Vice-Présidents

Qualité	Nom	% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Président	Arnaud PERICARD	15%
1er Vice-Président	Gilbert ARNAUD	7,5%
2ème Vice-Président	Jacques LABRE	7,5%